



## TME PHARMA PROLONGE SA VISIBILITÉ FINANCIÈRE DE 12 MOIS

- **TME Pharma obtient des engagements fermes représentant un montant de 1,7 million d'euros provenant d'obligations régulières remboursables en espèces au cours de la période d'échéance de 12 mois.**
- **La transaction permet d'étendre la visibilité financière jusqu'en mai 2026 grâce à la nouvelle structure de coûts réduite.**
- **Bons de souscription privés, non négociables, assortis d'un prix d'exercice de 0,10 euro, soit une prime de 38 % par rapport au VWAP des 10 derniers jours.**
- **Le PDG entrant, D.M. van den Ouden, a souscrit à hauteur de 29 % de la nouvelle émission d'obligations.**
- **Deux membres du conseil de surveillance ont également participé au financement.**
- **Le produit de la vente servira à financer les opérations en cours pendant que TME Pharma mène des discussions avec des partenaires financiers et industriels pour faire avancer les programmes cliniques NOX-A12 et NOX-E36.**

**Berlin, Allemagne, le 21 mai 2025, 08h00 CEST - TME Pharma N.V. (Euronext Growth Paris : ALTME),** une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour le traitement du cancer en ciblant le microenvironnement tumoral (TME), annonce aujourd'hui que sa visibilité financière sera étendue jusqu'en mai 2026 grâce à l'émission d'obligations ordinaires aux investisseurs professionnels d'une valeur nominale totale de 2,05 millions d'euros. Les obligations ont été émises avec une décote et assorties de bons de souscription privés avec une prime de 38 % par rapport au prix de l'action calculée sur la base du sur la base du prix moyen pondéré par les volumes (VWAP) des 10 derniers jours.

Au cours des derniers mois, *TME Pharma* a mis en œuvre des mesures de réduction drastique des coûts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, tout en préservant les principaux actifs de l'entreprise. Cette transaction vise à limiter la potentielle dilution pour les actionnaires existants tout en apportant une extension d'un an à la visibilité financière de l'entreprise. Le produit de ce financement soutiendra les opérations courantes de *TME Pharma*, permettant à la société de maintenir l'état de préparation de ses programmes cliniques NOX-A12 et NOX-E36 en vue de la poursuite de leur développement dès qu'elle aura trouvé les partenaires industriels ou financiers adéquats. La société reste ouverte à des licences mondiales et régionales ainsi qu'à des transactions stratégiques.

*« Je suis heureux de constater que notre nouvelle stratégie porte déjà ses fruits », a déclaré Aram Mangasarian, PDG de TME Pharma. « Bien que les coûts aient été réduits de manière drastique, cela ne change pas les attentes que nous avons pour le succès et la valeur de nos programmes NOX-A12 et NOX-E36. Nous continuons à susciter un réel intérêt et je suis convaincu qu'avec la bonne stratégie, nous pouvons attirer des partenaires financiers, industriels ou stratégiques. Ce financement témoigne également de l'engagement ferme de notre direction, de D.M. van den Ouden, le PDG entrant, ainsi que deux des membres du conseil de surveillance, en faveur de la réussite de TME Pharma. »*

*« Je suis moi-même actionnaire de TME Pharma et je suis convaincu que nous pouvons créer de la valeur avec les produits NOX-A12 et NOX-E36 au cours de la période à venir, et je suis déterminé à maximiser*

*cette valeur. C'est pourquoi j'ai décidé d'investir dans la société au travers de ce nouveau financement qui limite la dilution », a déclaré **Diede van den Ouden**.*

Détails des obligations régulières et des bons de souscription privés non négociables qui y sont attachés :

- Les obligations sont achetées avec une décote de 83 % par rapport à la valeur nominale et remboursées à l'échéance en espèces à 93,5 % de la valeur nominale. La date de clôture pour la réception des liquidités par la société est le 28 mai 2025, date à laquelle les obligations et bons de souscription seront émis.
- L'échéance des obligations est de 12 mois à compter de la date d'émission, 28 mai 2025.
- *TME Pharma a le droit de rembourser en espèces tout montant de prêt non remboursé de manière anticipée. Dans ce cas, un pourcentage inférieur de la valeur nominale sera payé, déterminé par le nombre de mois restant avant l'échéance de l'obligation entre 83,7 % et 93,5 % de la valeur nominale, selon le tableau ci-dessous :*

Nombre de mois entiers restant à courir avant l'échéance de l'obligation lorsque le prêt est remboursé en espèces (dates d'application)	11 (28 mai - 27 juin 2025)	10 (28 juin - 27 juillet 2025)	9 (28 juillet - 27 août 2025)	8 (28 août - 27 septembre 2025)	7 (28 septembre - 27 octobre 2025)	6 (28 octobre - 27 novembre 2025)	5 (28 novembre - 27 décembre 2025)	4 (28 décembre 2025 - 27 janvier 2026)	3 (28 janvier - 27 février 2026)	2 (28 février - 27 mars 2026)	1 (28 mars - 27 avril 2026)	0 et à l'échéance (du 28 avril 2026 à l'échéance)
Pourcentage du montant du prêt à rembourser en espèces pour éteindre totalement la dette	83.7 %	84.5 %	85.4 %	86.3 %	87.2 %	88.1 %	89 %	89.9 %	90.8 %	91.7 %	92.6 %	93.5 %

- Le montant du prêt constitue une obligation directe, inconditionnelle, non subordonnée et non garantie de TME Pharma, de rang égal entre les prêteurs et (à l'exception des dispositions impératives du droit néerlandais) de rang égal avec toutes les autres obligations actuelles ou futures non subordonnées et non garanties (à l'exception de celles bénéficiant d'une préférence conformément à la loi) de l'émetteur.
- Si la société procède à une augmentation de capital par émission de nouvelles actions, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de participer à l'augmentation de capital dans les mêmes conditions que les autres investisseurs. Le paiement des actions est alors réglé à hauteur d'un pourcentage de la valeur nominale de la dette de la société envers le détenteur de l'obligation, selon le tableau ci-dessous :

Nombre de mois entiers restant à courir avant l'échéance de l'obligation lorsque le montant de l'emprunt est affecté à l'augmentation de capital (dates auxquelles cela s'applique)	11 (28 mai - 27 juin 2025)	10 (28 juin - 27 juillet 2025)	9 (28 juillet - 27 août 2025)	8 (28 août - 27 septembre 2025)	7 (28 septembre - 27 octobre 2025)	6 (28 octobre - 27 novembre 2025)	5 (28 novembre - 27 décembre 2025)	4 (28 décembre 2025 - 27 janvier 2026)	3 (28 janvier - 27 février 2026)	2 (28 février - 27 mars 2026)	1 (28 mars - 27 avril 2026)	0 et à l'échéance (du 28 avril 2026 à l'échéance)
Pourcentage du montant du prêt à régler en actions pour éteindre totalement la dette	89%	90%	91%	92%	93%	94%	95%	96%	97%	98%	99%	100%

- Pour chaque tranche de 0,10 euro de liquidités reçues, un bon de souscription privé non négociable permettant de souscrire à une nouvelle action sera émis contre le paiement d'un prix d'exercice de 0,10 euro par bon. L'échéance des bons de souscription est de 24 mois à compter du 28 mai 2025.

- Si un financement de plus de 1,5 million d'euros à un prix par action inférieur à 0,10 euro est effectué par la société, cela déclenchera un ajustement du nombre d'actions reçues pour chaque bon de souscription, ce qui se traduira par l'émission d'actions supplémentaires lors de l'exercice du bon de souscription afin d'ajuster le prix par action payé à une prime de 20 % par rapport au prix payé lors de la levée de fonds. Par exemple, si une levée de fonds est réalisée au prix de 0,08 euro par action et que des bons de souscription d'une valeur de 10 000 euros sont exercés, 104 167 actions ordinaires seront émises au lieu de 100 000 et le prix effectif par action une fois les bons de souscription exercés sera de 0,096 euro.

Un tableau récapitulatif des obligations et de bons de souscription en circulation sera disponible sur le site web de l'entreprise à compter de la date d'émission, 28 mai 2025.

#### Autorisations des actionnaires et de la société

L'émission d'actions dans le cadre de cette transaction repose sur les autorisations accordées à l'émetteur par ses actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) du 27 juin 2024. L'émetteur a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour cette transaction. En particulier, lors de l'AGA du 27 juin 2024, les actionnaires de la société ont approuvé le capital autorisé s'élevant à 1 350 000 euros, divisé en 121 000 000 actions ordinaires et 14 000 000 actions préférentielles, chaque action ayant une valeur nominale de 0,01 euro. En outre, si et à partir du moment où le capital social ordinaire émis et libéré de la société s'élèvera à 1 000 000 euros, la disposition transitoire décrite à l'article 37 des statuts de la société entrera en vigueur, selon laquelle le capital autorisé de la société s'élève à 5 000 000 euros, divisé en 450 000 000 d'actions ordinaires et 50 000 000 d'actions préférentielles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

#### Dilution potentielle

Le tableau ci-dessous résume la dilution des nouvelles actions ordinaires émises à la suite de l'exercice des bons de souscription privés et non négociables, ainsi que le potentiel de dilution supplémentaire maximum si tous les potentiels bons de souscription sont exercés, en supposant qu'aucun ajustement du nombre d'actions émises par bon de souscription ne soit nécessaire.

Description	Actions à émettre	Total des actions en circulation	Dilution (cumulée)	L'actionnaire qui commence avec 1 % le 20 mai 2025 détiendrait alors
Actions en circulation au 20 mai 2025	-	94 186 546	-	-
Actions émises suite à l'exercice de 17 056 000 bons de souscription privés, non négociables, au plus tard le 27 mai 2027	17 056 000	111 242 546	15,33 %	0,85 %

#### Autres titres

La société est également émettrice d'autres titres - bons de souscription Z. Au moment de cette annonce, il y a 2 810 092 bons de souscription Z en circulation qui, s'ils sont exercés intégralement avant le 20 juin 2025, peuvent donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 3 512 615 nouvelles actions ordinaires à un prix d'exercice de 0,20 euro par action. A compter du 26 mai 2025, la dernière période d'exercice courra jusqu'au 20 juin 2025 (inclus). La transaction décrite dans ce communiqué de presse n'entraîne aucun ajustement des bons de souscription Z. Si des bons de souscription Z sont

exercés au cours de la dernière période d'exercice, le nombre d'actions en circulation mentionné ci-dessus peut changer. Les bons de souscription Z qui n'auront pas été exercés au plus tard au cours de cette dernière période d'exercice deviendront nuls et sans valeur.

**Pour plus d'informations, merci de contacter :**

**TME Pharma N.V.**

Aram Mangasarian, Ph.D., Président Directeur Général  
Tél. +49 (0) 30 16637082 0  
[investors@tmepharma.com](mailto:investors@tmepharma.com)

**Relations avec les investisseurs et médias :**

**LifeSci Advisors**

Guillaume van Renterghem  
Tél. +41 (0) 76 735 01 31  
[gvanrenterghem@lifesciadvisors.com](mailto:gvanrenterghem@lifesciadvisors.com)

**NewCap**

Arthur Rouillé  
Tél. +33 (0) 1 44 71 00 15  
[arouille@newcap.fr](mailto:arouille@newcap.fr)

**À propos de TME Pharma**

*TME Pharma* est une société au stade clinique spécialisée dans le développement de nouvelles thérapies pour le traitement des cancers les plus agressifs. Le portefeuille de produits en oncologie développé par *TME Pharma* vise à agir sur le microenvironnement tumoral et le cycle immunitaire du cancer en brisant les barrières de protection de la tumeur contre le système immunitaire du patient et en bloquant la réparation tumorale. *TME Pharma* développe une approche unique, reposant sur la neutralisation de chimiokines spécifiques du microenvironnement tumoral, pouvant être utilisée en combinaison avec d'autres approches thérapeutiques afin d'affaiblir les défenses de la tumeur et renforcer l'effet du traitement. *TME Pharma* évalue actuellement son principal candidat médicament, le NOX-A12 (pegol olaptesed, un aptamère L-RNA anti-CXCL12), au sein de l'essai clinique de phase 1/2 GLORIA, chez des patients atteints d'un cancer du cerveau récemment diagnostiqué et ne pouvant pas bénéficier cliniquement d'une chimiothérapie standard. Les données principales issues du traitement des trois cohortes de l'étude d'escalade de dose GLORIA, où NOX-A12 était associé à une radiothérapie, ont permis de mettre en évidence une réduction constante des tumeurs et des réponses tumorales avérées dans cette population de patients. Des bras d'expansion de l'étude GLORIA visent par ailleurs à évaluer la sécurité et l'efficacité de la combinaison du NOX-A12 avec d'autres traitements, pour lesquels les résultats intermédiaires de la triple combinaison de NOX-A12, de la radiothérapie et du bevacizumab suggèrent des réponses potentiellement plus fortes et plus pérennes, ainsi qu'une amélioration de la survie. La FDA américaine a approuvé le design d'un essai randomisé de phase 2 dans le glioblastome et a accordé à *TME Pharma* la désignation *Fast Track* (procédure accélérée) au NOX-A12 en combinaison avec la radiothérapie et le bevacizumab, dans le traitement du cancer du cerveau agressif chez l'adulte. La combinaison du NOX-A12 et de la radiothérapie a déjà reçu le statut de médicament orphelin (ODD) pour le traitement du glioblastome aux États-Unis et pour le traitement du gliome en Europe. En parallèle, *TME Pharma* a publié les données finales de son essai clinique évaluant l'association du NOX-A12 et du Keytruda®, montrant un profil de survie globale et de

sécurité encourageant chez des patients atteints de cancer colorectal et pancréatique métastatique. Ces données ont été publiées dans le *Journal for ImmunoTherapy of Cancer* en octobre 2021. *TME Pharma* et MSD/Merck ont également initié leur deuxième collaboration clinique afin de mener une étude de phase 2, OPTIMUS, pour évaluer plus précisément la sécurité et l'efficacité de NOX-A12 en association avec le Keytruda® de Merck et deux régimes de chimiothérapie différents en traitement de deuxième ligne chez des patients atteints de cancer du pancréas métastatique. Le design de l'essai a été approuvé aux États-Unis. Le deuxième candidat médicament de la société en phase clinique, le NOX-E36 (emapticap pegol, aptamère L-RNA inhibant CCL2 et les chimiokines apparentées), qui a le potentiel de traiter la fibrose et l'inflammation, est évalué dans les maladies ophthalmiques qui nécessitent des thérapies bien tolérées ayant un effet anti-fibrotique. Plus d'informations sont disponibles sur : [www.tmepharma.com](http://www.tmepharma.com).

*TME Pharma*® et le logo de *TME Pharma* sont des marques déposées.

Keytruda® est une marque déposée de Merck Sharp & Dohme Corp.

Visitez les comptes [LinkedIn](#) et [X](#) de *TME Pharma*.

### À propos de l'étude GLORIA

GLORIA (NCT04121455) est une étude d'escalade de dose de phase 1/2 menée par *TME Pharma* évaluant le NOX-A12 en combinaison avec la radiothérapie, en traitement de première ligne chez des patients souffrant de glioblastome (cancer du cerveau), partiellement ou non-resqué et présentant un promoteur MGMT non-méthylé (résistant aux chimiothérapies standards). GLORIA évalue par ailleurs la sécurité et l'efficacité de NOX-A12 dans le bras d'expansion combinant NOX-A12 avec la radiothérapie et le bevacizumab.

### À propos de l'étude OPTIMUS

OPTIMUS (NCT04901741) est une étude de phase 2 ouverte, menée par *TME Pharma* et contenant deux bras de traitement pour l'évaluation du NOX-A12 en association avec le pembrolizumab et l'irinotecan nano-liposomal/5-FU/leucovorine ou la gemicitabine/nab-paclitaxel chez des patients atteints de cancer pancréatique métastatique à microsatellites stables.

### Déclarations prospectives

Toute traduction de communiqué de presse dans une autre langue que l'anglais est uniquement destinée à faciliter la compréhension du public non-anglophone. La société a tenté de fournir une traduction précise du texte original en anglais mais, en raison des nuances de traduction d'une langue à l'autre, de légères différences peuvent subsister. Ce communiqué comprend certaines informations qui contiennent des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives sont basées sur les prévisions actuelles de *TME Pharma* et sont soumises à des incertitudes, des risques et des hypothèses inhérents qui sont difficiles à prévoir. Les facteurs susceptibles d'entraîner des différences par rapport aux résultats actuels comprennent, sans s'y limiter, les risques inhérents au développement de médicaments oncologiques, notamment les essais cliniques, le calendrier et la capacité de *TME Pharma* à obtenir les autorisations réglementaires pour NOX-A12 ainsi que pour tout autre candidat médicament. *TME Pharma* ne prend aucun engagement quant à la mise à jour des informations et déclarations prospectives, qui ne représentent que l'état des choses le jour de la publication.